

Importante prévisibilité

Trois questions à Carlo Thelen

Pour le directeur général de la Chambre de commerce, le Luxembourg a de très bonnes raisons d'être précurseur en matière de transparence.

Le Jeudi: «Quel serait l'intérêt pour le Luxembourg d'être à l'avant-garde en matière de transparence? Juste une question d'image?»

Carlo Thelen: «Le fait d'être parmi les premiers à transposer les directives portant sur la transparence, à ratifier les traités en cours de négociation, à avoir déjà ratifié la Convention de Paris et adhéré à l'échange automatique d'informations, tout en travaillant activement sur d'autres outils de même philosophie est important pour l'image de marque du pays, et très utile pour sa promotion à l'étranger.

Mais s'il est urgent pour le Luxembourg d'aller de l'avant, c'est aussi afin de créer un cadre stable. Cette stabilité, c'est une chose capitale pour les investisseurs. Ils ont besoin de prévisibilité pour entreprendre. Si on met des années à

négoier ces traités, à les transposer, à les appliquer, l'investisseur n'aura pas de vision prospective sur le traitement fiscal dont il fera l'objet. Le Grand-Duché a donc toutes les raisons d'être pionnier en la matière.»

Le Jeudi: «Que vous inspire cette notion de «transparence»? C'est la nouvelle morale des acteurs économiques?»

C. T.: «C'est une notion très américaine, amplifiée après les attentats du 11 septembre 2001. On a l'impression qu'on est dans un monde où tout doit être su de tout le monde. C'est parfois faire fi de droits essentiels, de nos libertés individuelles, du devoir de respect de la vie privée. Je préfère des notions comme «bonne gouvernance».

Si l'économie a une dimension morale? De plus en plus de grands groupes y sont sensibles, en tout cas, et ont adopté des valeurs éthiques. Mais de là à aller chercher une expression morale dans un ruling... Il s'agit plus de contingences égales.

Quand les pratiques fiscales luxembourgeoises (notamment) ont commencé à être visées, on était dans un contexte marqué par les déficits publics grandissants. Il n'est que trop tentant alors d'aller chercher les économies là où, aux

yeux de l'opinion publique noyée sous des explications abusivement simplistes, la moralité des affaires serait mise à mal.»

Le Jeudi: «Le Luxembourg n'est-il pas en train d'abandonner tous ses avantages concurrentiels?»

C. T.: «Si le Luxembourg et ses concurrents travaillent dans un cadre unifié, nous gardons l'avantage de notre expérience en matière financière.

Comme le dit bien Luxembourg for Finance, la Place ne repose pas sur les rulings, mais sur ses grandes compétences. L'adoption d'une directive ne nous met pas dans un corset, il reste toujours une marge de manœuvre sur laquelle nous pouvons jouer. Le vrai défi pour demain, c'est que les concurrents du Luxembourg appliquent les règles communes en cours d'élaboration. On a vu à Brisbane la frilosité des USA, du Japon, du Royaume-Uni, de l'Australie quand Jean-Claude Juncker a abordé la publicité sur les rulings. C'est assez éclairant.

Ce qu'il faudra aussi éviter, dans le cadre du projet BEPS, c'est qu'il y ait une course vers le bas pour l'imposition des bénéfices des grandes sociétés. Ce serait inacceptable pour les citoyens.»

PROPOS RECUEILLIS PAR T. N.